



NOV.
2017

PANORAMA DE LA DEUXIÈME VIE DES PRODUITS EN FRANCE RÉEMPLOI ET RÉUTILISATION

Actualisation 2017

SYNTHÈSE

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les membres du Comité de Pilotage de l'étude pour les éléments qu'ils ont apportés ainsi que pour leur relecture attentive :

COHIN David - APCMA
DURIEUX Marie - leboncoin
GISQUET Karine - MTES / DGPR
GOMY Catherine - Réseau Envie
LEFEUVRE Alexia - PriceMinister
LEONET Emma - Croix Rouge française
LOUARN Aubrée - MTES / DGPR
MABILEAU Stéphanie - Emmaüs
MAYOUX Nathalie - Réseau des Ressourceries
RICHARDOT Anne-Claire - CCI France
TILBIAN Jessica - AMORCE

Nous remercions également l'ensemble des experts, des professionnels et des représentants de leur secteur qui ont contribué à cette étude, notamment :

ALANIESSSE Pierre - Cash Express	HUNOT Nicolas – Faral
APPARAILLY Virginie – Les ateliers du bocage	HUREL Blandine – Tissons la Solidarité
ATTAL Renaud – Co-Recyclage / RCube	JOURDAIN Justine – FEI
AUBERT Thierry - Epalia	LABROSSE Emmanuel – Conibi
AUDUGE Régis – Syndicat Professionnel du Pneu	LEFEVRE Virginie - Eco-mobilier
BENOIT Julie – Bellastock	LENORMAND Olivier – Multirex'Auto
BLARD Cyrille – SNCF Réseau	LOOS François - Brasseurs de France
BOACHON Joanne – Minéka	MAIO Valeria – FNAC
BOMY Laure – FNB	MARTINEZ Stéphane - SYNHORCAT
BONO Emilie - SYNHORCAT	MOIROUD Didier – Anovo
BOUCHERON Roselyne – ADEME Réunion	MOREL Jean Marie – FEDA
BRETON Nathalie – Valdelia	MURET Bruno - Syndicat National du Caoutchouc et des Polymères
CAMILLERI Jérôme – Nodixia	NASS Olivier – Donnons.org
CHAPILLON Frédéric – SNAO	PEDESSAC Joël – Comité Français du Butane et du Propane
CHEYNARD Charlotte - eBay	PIVOTEAU Vanessa – Eco-logistique réemploi
CLAUDE Laurent- Renault	POINCELET Patrick – CNPA
CLAUDOT Alain – EcoTLC	RAILLON Coline – Syndicat National des Entreprises de Démolition
COUGE Philippe – Game Cash	RICHEZ-BRASSART Anne - HTM Lokeo
COULLON Stéphanie – Fédération Française du Bâtiment	RIFFAUD Stanislas - FEI
COURJAUD Marion – L'Heureux Cyclage	RUTARD Stéphanie – Fédération Nationale des Travaux Publics
DAHER Tarek - CNLRQ	SAINT JEAN Camille – Association Orée
DURBIANO Richard – Aliapur	SIRI Bruno – Conseil National de l'Emballage
EMRINGER Justine – Plaine Commune	TATIN Claire – ADEME Nouvelle-Calédonie
FLANDIN Frédéric – Le Relais	TOBIAS Marie – Fédération Nationale des Travaux Publics
GASSELIN Patrick – La Caverne des Particuliers	VARIN Benoit – RCube
GONCALVES Laurent - Renault	VIGNERON Bastien – Réseau Consigne
GUENIN PHILIPPE- France Cartouche réemploi	
HUDRY Marie - Agenda des Brocantes	



CITATION DE CE RAPPORT

ADEME, Christophe MARQUET ; Deloitte Développement Durable, Véronique MONIER, Anne-Claire IMPERIALE, Florent MACCARIO, Rafael BASCIANO, Pierre BEURET, Philippe KUCH ; eco BTP, Emmanuel JAYR. 2017. **Panorama de la deuxième vie des produits en France – Réemploi et réutilisation - Actualisation 2017.** 30 pages.

Cet ouvrage est disponible en ligne www.ademe.fr/mediatheque

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME

20, avenue du Grésillé

BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 16MAR001845

Rapport réalisé pour le compte de l'ADEME par : Deloitte Développement Durable & eco BTP

Coordination technique - ADEME : MARQUET Christophe

Direction Economie Circulaire et Déchets/Service Consommation et Prévention





Table des matières

I. CONTEXTE ET PERIMETRE DU PANORAMA	6
I.1. Contexte et objectifs	6
I.2. Champ de l'étude.....	6
I.3. Limites.....	8
II. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE	10
III. LES CHAINES DE VALEUR DE LA DEUXIÈME VIE DES PRODUITS	12
III.1. Les circuits et les étapes clés de la deuxième vie des produits	12
III.2. Les jeux d'acteurs de la deuxième vie des produits	13
III.2.1. La deuxième vie des biens de consommation courante	13
III.2.2. La deuxième vie des pièces détachées des moyens de transport motorisés.....	15
III.2.3. La deuxième vie des pneumatiques	16
III.2.4. La deuxième vie des produits et matériaux de construction	17
III.2.5. La deuxième vie des emballages	19
III.2.6. La deuxième vie des cartouches d'impression bureautique	20
IV. DYNAMIQUE SECTORIELLE ET IMPACT DU SECTEUR SUR LA PRODUCTION DE DECHETS	22
IV.1. Dynamique générale et impact du secteur des biens ménagers.....	22
IV.2. Dynamique générale et impact du secteur des nouvelles typologies de produits	25
V. FREINS ET PERSPECTIVES AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE REEMPLOI ET REUTILISATION	28
VI. RECOMMANDATIONS	29



I. Contexte et périmètre du panorama

I.1. Contexte et objectifs

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la quatrième édition du panorama de la deuxième vie des produits en France, conduit par l'ADEME depuis 2010.

Il a notamment vocation à actualiser les données collectées lors du précédent panorama en 2014, mettre à jour l'annuaire SINOE®, ainsi que suivre les différentes tendances et orientations du secteur du réemploi et de la réutilisation en France. L'analyse de ces tendances et les entretiens avec les acteurs et parties prenantes ont mené à la formulation de recommandations afin de soutenir le secteur.

A ces fins, les filières de réemploi et réutilisation propres aux typologies de produits entrant dans le périmètre du panorama ont été analysées selon trois axes, sur un volet quantitatif comme qualitatif :

- L'évaluation environnementale du secteur de la deuxième vie des produits, avec d'une part l'estimation globale du tonnage de produits réemployés/réutilisés (soit du tonnage de déchets évités) ; et d'autre part le suivi de l'évolution des bonnes pratiques des acteurs de la filière ;
- L'évaluation sociale du secteur, avec le chiffrage des emplois liés aux activités de la deuxième vie des produits et notamment une analyse plus fine par type de contrat signé, permettant ainsi de saisir le fonctionnement structurel de certaines filières ;
- L'évaluation économique du secteur, avec une estimation globale du chiffre d'affaires engrangé, du nombre de structures participant à la chaîne de valeur de la deuxième vie des produits, ainsi que des volumes monétaires en jeu dans ces activités.

I.2. Champ de l'étude

I.2.1.1 Réemploi et réutilisation

Les activités couvertes par le champ de l'étude sont le réemploi et la réutilisation dont les définitions suivantes, en s'appuyant sur l'article L541-1-1 du Code de l'environnement, sont retenues :

- « **Réemploi** » : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. À noter que les installations qui pratiquent le réemploi ne sont pas des installations classées ICPE au titre des déchets.
- « **Préparation en vue de la réutilisation** » : toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.
- « **Réutilisation** » : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

Ainsi, le réemploi et la réutilisation se distinguent par le passage ou non du bien en fin de vie par le statut de déchet (voir Figure 1 ci-après).



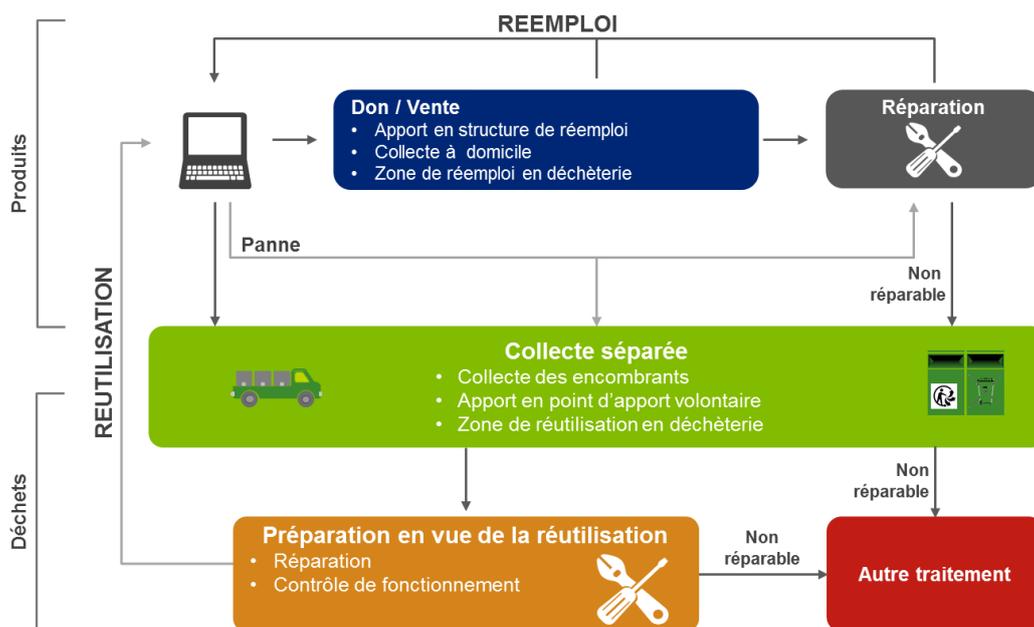


Figure 1 : Les activités de réemploi, préparation en vue de la réutilisation et réutilisation

1.2.1.2 Typologies de produits

L'ensemble des **produits susceptibles de faire l'objet d'un marché de l'occasion** et considérés dans le prolongement des études déjà menées, comme « biens de consommation courante », ont été intégrés dans le champ de l'étude.

Dès lors, les outils de production industrielle, les biens immobiliers et les moyens de transport motorisés complets (véhicules d'occasion) n'ont pas été retenus dans le périmètre de l'étude. De même, les antiquités, les bijoux ont pour leur part été exclus dans un souci de considérer des biens n'ayant pas une valeur marchande importante faisant d'eux l'objet de secteurs de l'occasion spécifiques.

Tableau 1 : Typologies de produits 2017 reprises du périmètre du Panorama 2014

Typologies de produits : biens de consommation courante	Produits
Equipements Electriques et Electroniques (EEE) GEM froid et hors froid, PEM, écrans, audiovisuel, informatique	
Produits textiles vêtements, maroquinerie, linge de maison, chaussures	
Mobilier tables, armoires, chaises	
Bibelots/Vaisselle/Décoration	
Livres, cassettes, CD, DVD livres, revues, BD, CD, DVD, cassettes	
Cycles/Vélos vélos pour adulte, Vélos pour enfant	
Equipements de loisirs instruments de musique, jeux et jouets, équipements de sports	
Outillage bricolage, jardinage	

Quatre nouvelles typologies de produits ont été ajoutées au périmètre de ce panorama et ont fait l'objet d'une analyse afin de comprendre l'organisation et le fonctionnement du secteur de la deuxième vie pour ces produits. Elles sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Typologies de produits ajoutées au périmètre du Panorama 2017

Nouvelles typologies de produits ajoutées en 2017	Produits
Produits et matériaux de construction tuiles, bois de structure, acier de structure, pavés, portes, fenêtres, parquets, chutes sur chantier, déblais de chantier, gravats, etc.	
Emballages réemployés ou réutilisés bouteilles consignées en verre, bouteilles de gaz, palettes, conteneurs IBC	
Cartouches d'impression bureautique cartouches rechargeables : cartouches jet d'encre, toner, etc.	
Pièces détachées des moyens de transport motorisés pneus, éléments de carrosserie, éléments de moteur, siège, tableau de bord, etc.	

I.2.1.3 Catégories d'acteurs du réemploi et de la réutilisation

Les catégories d'acteurs de la seconde vie des produits historiques (biens de consommation courante) adoptées en 2014 ont été conservées pour l'étude 2017 et certains types d'acteurs ont été étudiés avec plus d'attention que dans les panoramas précédents, en plus des acteurs historiques. Ainsi, le présent panorama couvre les catégories d'acteurs suivantes :

- Les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et associations caritatives ;
- Les dépôts-ventes, revendeurs et brocanteurs¹ ;
- Les sites internet, qui ont fait l'objet d'une analyse plus détaillée ;
- Les intermédiaires et reconditionneurs, nouvellement intégrés au périmètre de l'étude ;
- Les acteurs relatifs aux nouvelles typologies de produits, qui connaissent pour la plupart une filière de réemploi et réutilisation dont la structure leur est propre.

I.3. Limites

L'ensemble des éléments retranscrits dans le présent document constitue le résultat de l'exploitation et de l'analyse des informations collectées grâce aux moyens déployés (recherches bibliographiques, entretiens, actions de phoning, etc.). Malgré l'attention portée à la multiplicité des sources d'information et à la neutralité des constats, les éléments présentés ne peuvent être exhaustifs.

Concernant les données chiffrées, la traçabilité hétérogène des différentes filières et catégories de produits étudiées est à l'origine d'un niveau de fiabilité variable des chiffres présentés. Ces différents niveaux de fiabilité des données sont présentés dans les tableaux 3 et 4. Ainsi, toutes les données sont à lire avec précaution et en tenant compte des limites méthodologiques.

¹ Les manifestations physiques de type vides-greniers et bourses aux objets ont été étudiées seulement à titre qualitatif dans le panorama 2017 et ne sont donc plus intégrées à la base de données contrairement à 2014, du fait de l'impossibilité d'estimer des données sectorielles suffisamment fiables.



Tableau 3 : Indice de fiabilité des données des acteurs de la deuxième vie des biens ménagers

Typologie produits	Catégorie d'acteurs		Indice fiabilité	Sources
Biens ménagers	ESS et associations caritatives	Acteurs en réseau	Elevé	Données brutes de chaque acteur
		Acteurs indépendants	Faible	Estimation à partir d'une structure type
	Dépôts-ventes, revendeurs et brocanteurs	Acteurs en réseau	Modéré	Estimation à partir d'un seul réseau et des données des éditions précédentes
		Acteurs indépendants	Faible	Estimation à partir des données d'un échantillon d'acteurs et des éditions précédentes
	Sites internet de mise en relation	Sites de petites annonces	Elevé	Estimation à partir des données d'un leader du marché
		Places de marché généralistes	Modéré	Estimation à partir des données d'un leader du marché
		Places de marché spécialisées	Modéré	Estimation à partir de relevés statistiques
	Intermédiaires et reconditionneurs		Elevé	Entretien avec les acteurs et rapport ADEME ²

Tableau 4 : Indice de fiabilité des données concernant la deuxième vie des nouvelles typologies de produits

Typologie de produits		Indice fiabilité	Sources
Emballages	Bouteilles de gaz	Elevé	Entretiens avec les fédérations professionnelles ³
	Emballages en verre	Modéré	Etude en cours et rapports publics ⁴
	Conteneurs IBC	Modéré	Estimation à partir des données d'un leader du marché
	Palettes	Modéré	Estimation à partir des données d'un leader du marché et d'un rapport public ⁵
Cartouches		Elevé	Rapport de filière ⁶ et entretiens avec les fédérations ⁷
Pneumatiques		Elevé	Rapport de filière ⁸ et baromètre de suivi des ventes ⁹
Pièces détachées de véhicule motorisé		Faible	Estimation à partir des entretiens
Matériaux issus du BTP	Matériaux issus du bâtiment	Modéré	Enquête du SOeS ¹⁰
	Matériaux issus des Travaux Publics	Modéré	Enquête du SOeS

² Etude sur le réemploi des EEE ménagers, ADEME, 2016

³ Agence Française des Gaz Comprimés (AFGC) et Comité Français du Butane et du Propane (CFBP)

⁴ Emballages et consigne : Panorama des systèmes de réemploi, Conseil National de l'Emballage, 2016

Systèmes de collecte des emballages ménagers de boissons pour réemploi ou réutilisation, ADEME, étude en cours

⁵ Etude structurelle : Palettes, Caisses-Palettes, Emballages industriels, Emballages Légers, Institut d'Informations et de Conjonctures Professionnelles, Données 2015

⁶ Rapport de la filière des cartouches d'impression en 2015, 2014 et 2013

⁷ Entretiens avec France Cartouche Réemploi et Conibi

⁸ Rapport annuel de l'observatoire des pneumatiques usagés : données 2015, ADEME, 2015

⁹ Baromètre français des ventes de pneus rechapés tenu par le SNCP, 2016

¹⁰ SOeS : Service de l'Observation et des Statistiques



II. Synthèse de l'étude

L'actualisation 2017 du panorama de la deuxième vie des produits en France montre l'évolution globale des pratiques et acteurs engagés depuis l'édition 2010 et pousse l'analyse via l'observation d'indicateurs quantitatifs depuis les éditions 2012 ou 2014 selon la disponibilité des données.

Les tonnages de produits ménagers effectivement réemployés et réutilisés ont augmenté d'environ 30 %¹¹ depuis 2014, favorisés par une légère augmentation (3 %) du taux de réemploi/réutilisation. Donner une deuxième vie à un bien plutôt que de le jeter est de plus en plus ancré dans les mœurs des consommateurs, ce qui se traduit aussi dans la hausse du nombre d'acteurs de la seconde vie des produits et donc de l'offre. Cette édition 2017 a référencé, par rapport à 2014, environ 20 %¹² de structures supplémentaires dont l'activité principale est le réemploi ou la réutilisation de produits.

Le secteur de l'ESS évolue progressivement et se structure :

- **370 M€** de chiffre d'affaires au titre du réemploi et de la réutilisation en 2017, soit une croissance constante à chaque panorama de la deuxième vie des produits depuis 2010 de +21 % ;
- **209 000 tonnes** de biens vendus ou donnés au titre du réemploi et de la réutilisation en 2017, soit 14 % d'augmentation par rapport à 2014 ;
- **Plus de 21 000 ETP** liés au réemploi et à la réutilisation sont estimés en 2017, c'est-à-dire que les effectifs totaux sont en stagnation entre 2014 et 2017.

De manière générale, les **structures ESS et associations caritatives continuent de jouer un rôle important** dans les activités de la deuxième vie des produits et sont essentielles au développement du secteur sur les produits de consommation courante. En effet, les structures de réemploi et de réutilisation dans le secteur de l'ESS contribuent à la création d'emplois, à l'insertion professionnelle et la formation d'un nouveau métier tout en offrant une deuxième vie par la collecte et la vente de produits à bas coûts. Les associations caritatives ont quant à elles une vocation renforcée avec notamment le don à des publics très précaires, tout en proposant aussi des produits à bas coûts pour tout public.

Les acteurs de l'économie conventionnelle (sites internet, dépôts-ventes, revendeurs et brocanteurs, intermédiaires et reconditionneurs) **continuent de porter largement le secteur de la deuxième vie des produits :**

- **1 170 M€** de chiffre d'affaires au titre du réemploi et de la réutilisation en 2017, soit 49 % d'augmentation par rapport à 2014¹³ ;
- **802 000 tonnes** de biens vendus au titre du réemploi et de la réutilisation en 2017, soit 38 % d'augmentation par rapport à 2014¹⁴ ;
- **12 600 ETP** en 2017, soit 97 % d'augmentation par rapport à 2014.

On constate toutefois que **les sites internet et plateformes en ligne accroissent leur part dans les activités de réemploi et de réutilisation**, connaissant une croissance spectaculaire en quantité de biens de consommation courante réemployés et réutilisés (données en partie basées sur des estimations). Plus de 400 000 tonnes ont été réemployées ou réutilisées (en augmentation de plus de 50% par rapport à 2014) par le canal des sites internet, ce qui en fait le premier intermédiaire d'échange de biens d'occasion. Les dépôts-ventes, revendeurs et brocanteurs constituent le deuxième canal d'échange (environ 380 000 tonnes avec 19% d'augmentation) devant les structures ESS et associations caritatives (plus de 200 000 tonnes avec 14% d'augmentation), acteurs historiques de la deuxième vie des produits de consommation courante.

L'inclusion pour la première fois dans le périmètre de l'étude de nouvelles typologies de produits a permis de constater que toutes les filières n'ont pas la même maturité d'encadrement et le même suivi des pratiques.

^{11, 11, 12} Cette évolution en pourcentage est à périmètre constant- exclusion des nouvelles typologies de produits étudiées pour la première fois dans le cadre du Panorama 2017

^{13, 14} Cette évolution en pourcentage est à périmètre constant- exclusion des intermédiaire et reconditionneurs, non comptabilisés dans le cadre du Panorama 2017



Les recommandations établies dans le corps de l'étude concernant les produits et matériaux de construction et les pièces détachées de véhicules motorisés devraient permettre de mesurer plus précisément les produits réemployés et réutilisés lors de la prochaine édition du panorama. Les emballages réutilisés ne sont pas tous suivis ; il n'est donc pas toujours possible d'effectuer la mesure des activités de deuxième vie de la filière. Enfin, les activités de deuxième vie dans la filière des cartouches d'impression bureautique sont suivies et en augmentation.

La dynamique croissante des activités de réemploi et de réutilisation des produits entamée depuis plusieurs années peut être renforcée par un certain nombre de recommandations. **Seize pistes d'actions** ont ainsi été formulées pour encourager la deuxième vie des produits, dont trois prioritaires :

- Simplifier la mise en relation entre l'offreur et le demandeur, simplifier les lieux et modes d'apport ou de recherche de biens d'occasion. Pour cela, comme en 2014, il est conseillé d'accompagner les structures physiques de la deuxième vie à développer une offre sur internet ;
- Prioriser la réutilisation vis-à-vis du recyclage. Des objectifs de réutilisation aux éco-organismes, distincts des objectifs de recyclage accompagnés de campagnes de communication auprès des consommateurs contribueraient à développer la deuxième vie des produits en France ;
- Favoriser la réparation pour contribuer au réemploi/réutilisation et à l'allongement de la durée de vie des produits, notamment par la promotion de l'écoconception des produits auprès des fabricants.



III. Les chaînes de valeur de la deuxième vie des produits

III.1. Les circuits et les étapes clés de la deuxième vie des produits

Les circuits de la deuxième vie des produits peuvent être différenciés selon deux grandes typologies d'acteurs :

- Les acteurs de l'achat/vente et du don : les objets sont remis sur le marché par des acteurs économiques (ESS, associations caritatives, revendeurs, dépôts-ventes, intermédiaires et reconditionneurs). Ils peuvent connaître plusieurs étapes de sélection des flux destinés à une deuxième vie (réparation, remise en état, etc.) puis sont vendus ou donnés ;

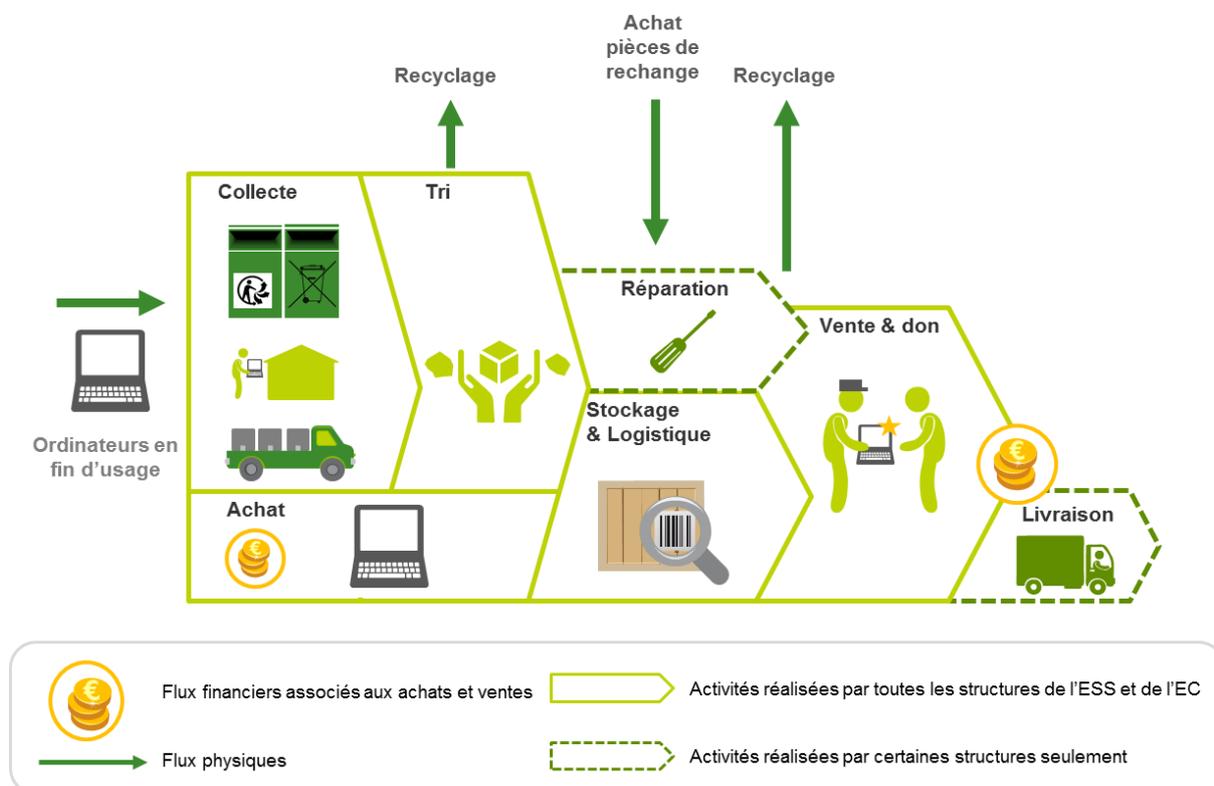


Figure 2 : La chaîne de valeur de la vente pour la seconde vie d'un produit : exemple d'un ordinateur

- Les acteurs de la mise en relation : les objets sont directement transférés d'un propriétaire à un autre. Les acteurs économiques facilitent la mise en relation via des sites Internet de mise en relation tels que des sites de petites annonces ou des places de marché ou encore via l'organisation de brocantes ou vide-greniers.

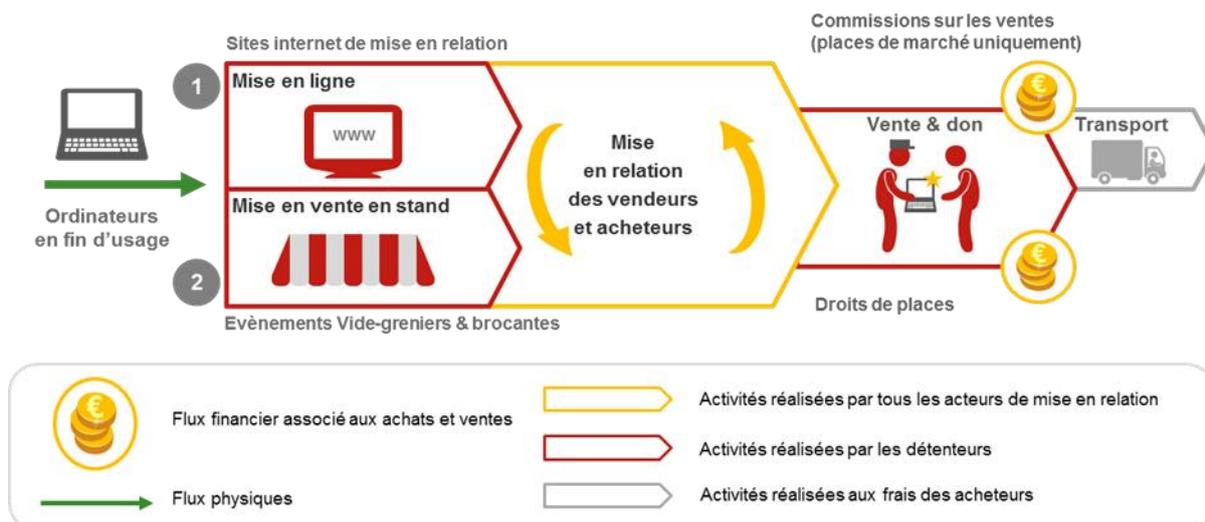


Figure 3 : La chaîne de valeur de la mise en relation pour la seconde vie d'un produit : exemple d'un ordinateur

III.2. Les jeux d'acteurs de la deuxième vie des produits

Les jeux d'acteurs de la deuxième vie des produits sont étudiés séparément par typologie de produits, en présentant les acteurs respectifs impliqués dans la chaîne de valeur de la deuxième vie des produits.

III.2.1. La deuxième vie des biens de consommation courante

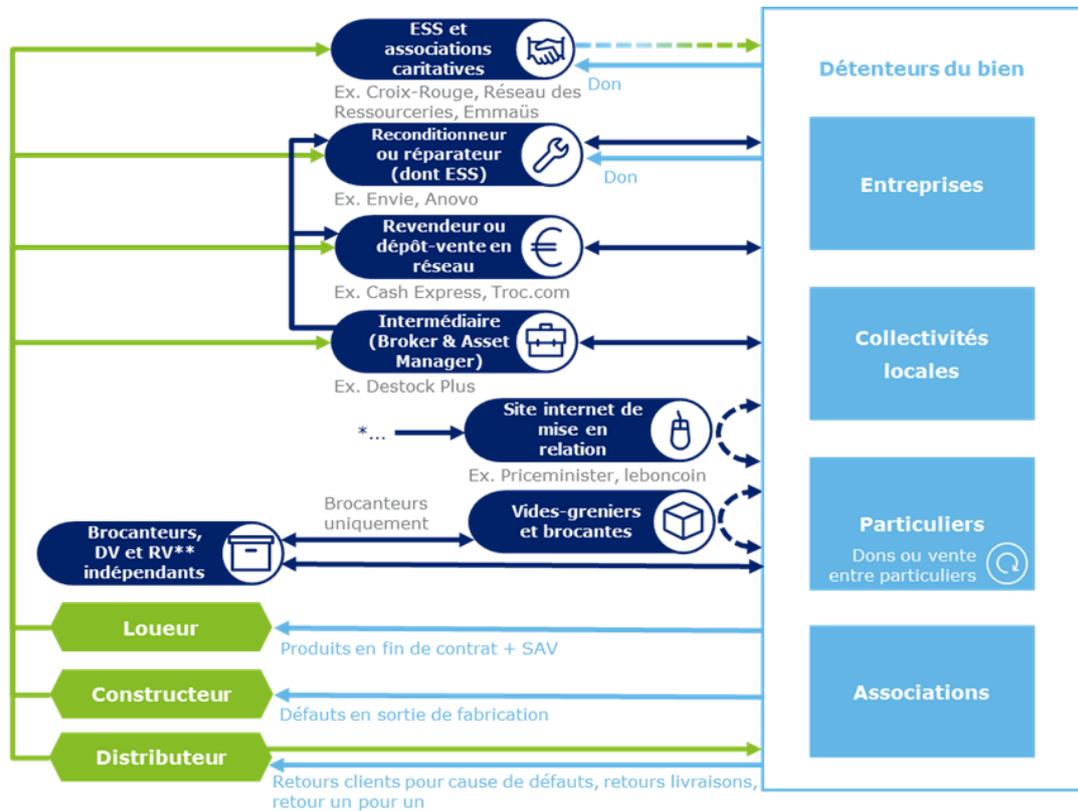
Cette typologie couvre une gamme très vaste de produits (Cf. chapitre I.2.1.2) ayant chacun des caractéristiques bien différentes, avec une durée de vie, une valeur unitaire, une dimension et surtout une propension au réemploi/réutilisation qui leur est propre. Ces spécificités engendrent un marché de la deuxième vie très morcelé : la multiplicité des produits compris dans la catégorie des biens ménagers engendre la pluralité des acteurs et la complexité de leurs différentes interactions.

En plus d'être segmenté selon les catégories de produits, le marché est découpé en différentes étapes liées à la deuxième vie : certains acteurs se positionnent à différents niveaux de la chaîne de valeur (acteurs de la collecte et du tri, acteurs de la réparation/remise en état).

Les acteurs de la seconde vie des biens de consommation courante sont :

- des structures de l'Economie Sociale et Solidaire tels que les « recycleries »- organisées en réseaux ou indépendantes, spécialisées sur certains flux ou généralistes, ou encore les œuvres caritatives. Historiquement positionnés sur les activités du réemploi, ces acteurs ont vocation à offrir des biens à des prix attractifs tout en favorisant un développement économique solidaire;
- Des structures de l'économie conventionnelle dont le modèle économique est basé sur le profit tiré de la (re)vente ou de la mise en relation :
 - des acteurs historiques tels que les dépôts-ventes, revendeurs et vide-greniers présents sur tous types de biens ;
 - des acteurs du numérique tels que les sites de mise en relation et les places de marché également positionnés sur tous types de biens ;
 - des loueurs favorisant l'utilisation de produits dont la durée de vie est la plus longue possible.

- des acteurs plus récents tels que les brokers¹⁵ et asset managers¹⁶ qui se développent sur le marché des EEE en raison de la valeur économique de certains biens (téléphonie et informatique essentiellement) ;
- des constructeurs et distributeurs qui se positionnent sur le réemploi, par le lancement d'une plateforme connexe en ligne d'achat/vente de produits de seconde main ou par la mise en place de solutions de réemploi/réutilisation pour des produits réparables.



Légende :

→ Ventes

← Dons et retours

→ Dons et ventes

*Les acteurs suivants utilisent les sites internet :

- Reconditionneur et réparateur ESS

- Intermédiaire

- Brocanteur

**DV = dépôts-vente

RV = revendeurs

○ Acteurs principaux du réemploi

▬ Acteurs pour lesquels le réemploi n'est pas l'activité principale

Figure 4 : Principaux flux de biens de consommation courante entre acteurs du réemploi et de la réutilisation

Notes relatives à la Figure 4 :

- 1) Certains acteurs peuvent faire partie de plusieurs catégories représentées dans le schéma (exemple : ENVIE est un acteur de l'ESS également réparateur/reconditionneur).
- 2) Le flux entre les entreprises et les particuliers (dons ou ventes de mobilier ou flotte informatique au personnel de l'entreprise) n'a pas été représenté sur le schéma puisqu'il représente une faible part du réemploi en France et est difficilement estimable.

¹⁵ Broker : achètent et revendent du matériel. Leur intervention sur le matériel se limite à son stockage et à la vente par lot des produits, ou déchets, achetés. Certains ne manipulent pas les produits, d'autres ne les voient même pas. Un broker est donc l'équivalent d'un négociant. (Source : étude sur le réemploi des EEE ménagers, ADEME, 2016)

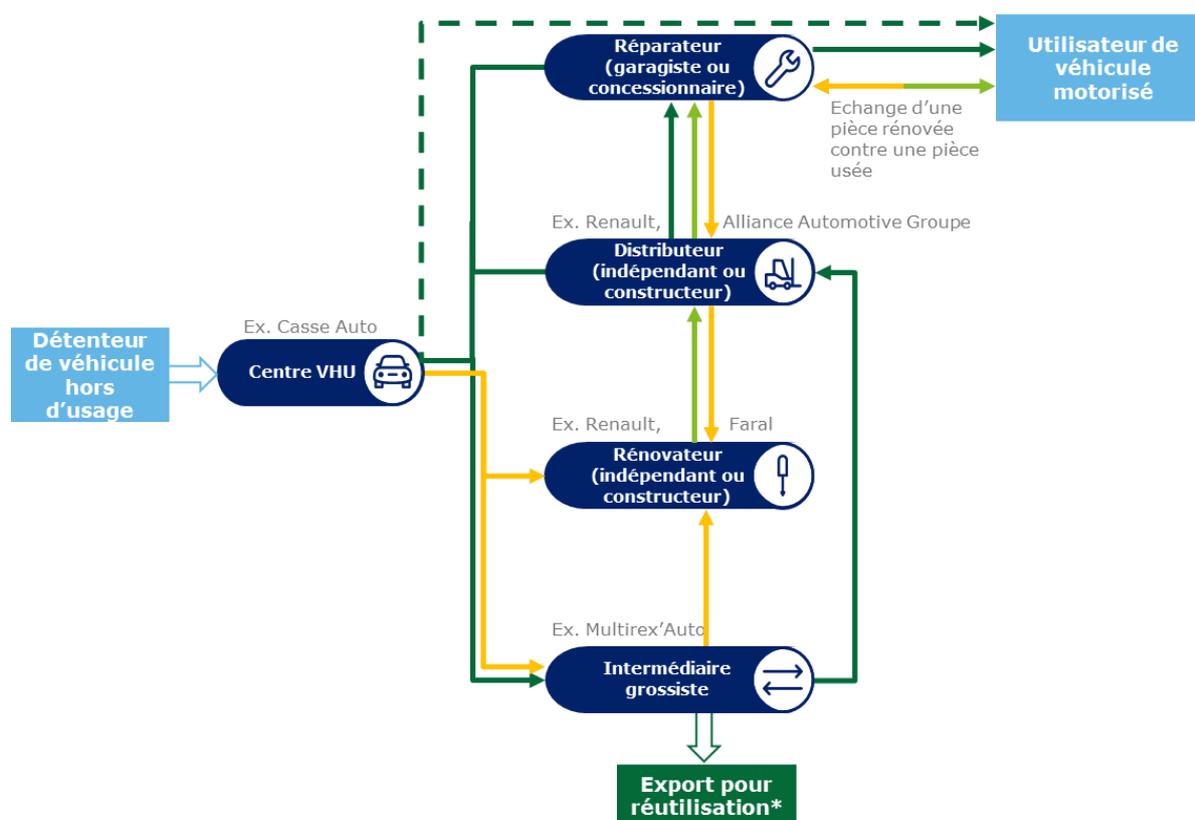
¹⁶ Asset manager : achètent, reconditionnent (éventuellement) et revendent du matériel. A la différence des brokers, les asset managers fournissent de fait des services complémentaires en lien avec la gestion de parc des entreprises. (Source : étude sur le réemploi des EEE ménagers, ADEME, 2016)



III.2.2. La deuxième vie des pièces détachées des moyens de transport motorisés

Le marché de la seconde vie dans le secteur des pièces détachées issues de véhicules motorisés est scindé en deux types d'activités, aux chaînes de valeur différentes mais utilisant des canaux similaires :

- L'échange standard : la pièce usée est échangée contre une pièce identique rénovée (remise à neuf). La pièce usée est envoyée via le canal logistique de la distribution jusqu'au réparateur, qui s'approvisionne également auprès des centres Véhicules Hors d'Usage (VHU) pour remanufacturer les pièces usées puisqu'il faut en moyenne 1,3 pièces usées pour produire une pièce rénovée.
- L'occasion : la pièce en provenance d'un VHU est jugée par un professionnel comme étant en état de servir une seconde fois et est remise sur le marché de l'occasion comme pièce de remplacement de celle faisant défaut ;



Légende :

- > Flux de pièces d'occasion
- -> Flux de pièces d'occasion dans le cadre de l'autoréparation
- > Flux de pièces rénovées (dont échange standard)
- > Flux de pièces usées destinées à la rénovation (dont échange standard)

* Les rénovateurs et les distributeurs peuvent également avoir des activités d'export de pièces de réutilisation, dans une moindre mesure.

Figure 5 : Principaux flux de pièces détachées des moyens de transport motorisés entre acteurs du réemploi et de la réutilisation

Notes relative à la Figure 5 :

- 1) Les flux de pièces détachées de véhicules motorisés issus de vente en ligne et de plateforme de mise en relation sur internet n'ont pas été représentés car identifiés comme minoritaires et entrant dans le cadre de l'autoréparation ;



- 2) Le flux de pièces détachées d'occasion de véhicules motorisés issus du centre VHU vers l'utilisateur de véhicule motorisé est toutefois non significatif. En effet il a été considéré comme mineur lors de nos entretiens avec les principaux acteurs de la filière.

Les acteurs suivants ont un rôle essentiel sur la chaîne de valeur :

- Le centre VHU fait office de fournisseur de pièces détachées, à la fois pour alimenter le marché de l'occasion et pour permettre la rénovation de pièces issues d'un échange standard ;
- L'intermédiaire grossiste joue le rôle d'un gestionnaire de flux : il massifie les flux issus de la déconstruction automobile dans les centres VHU et les redirige selon son expertise dans la filière la plus appropriée (marché étranger de l'occasion, marché interne de l'occasion, marché de l'échange standard pour rénovation) ;
- Le réparateur passe l'ensemble de ses commandes auprès du distributeur (qui possède le stock), ou bien directement auprès du centre VHU (uniquement pour les pièces d'occasion).

III.2.3. La deuxième vie des pneumatiques

Le marché de la deuxième vie des pneumatiques est scindé en deux types d'activités, aux chaînes de valeur différentes mais utilisant des canaux similaires :

- Le rechapage : opération consistant à la remise en état du pneu en collant une nouvelle bande de roulement selon différentes techniques. Cette activité exercée par les rechapeurs concerne essentiellement les pneus poids lourds, pour lesquels elle est économiquement intéressante ;
- L'occasion : le pneu usagé est jugé par le collecteur/trieur agréé comme pouvant servir de nouveau. Il est donc réintégré dans le circuit de vente en tant que « pneu d'occasion ». L'occasion concerne essentiellement les pneus de véhicules légers¹⁷.

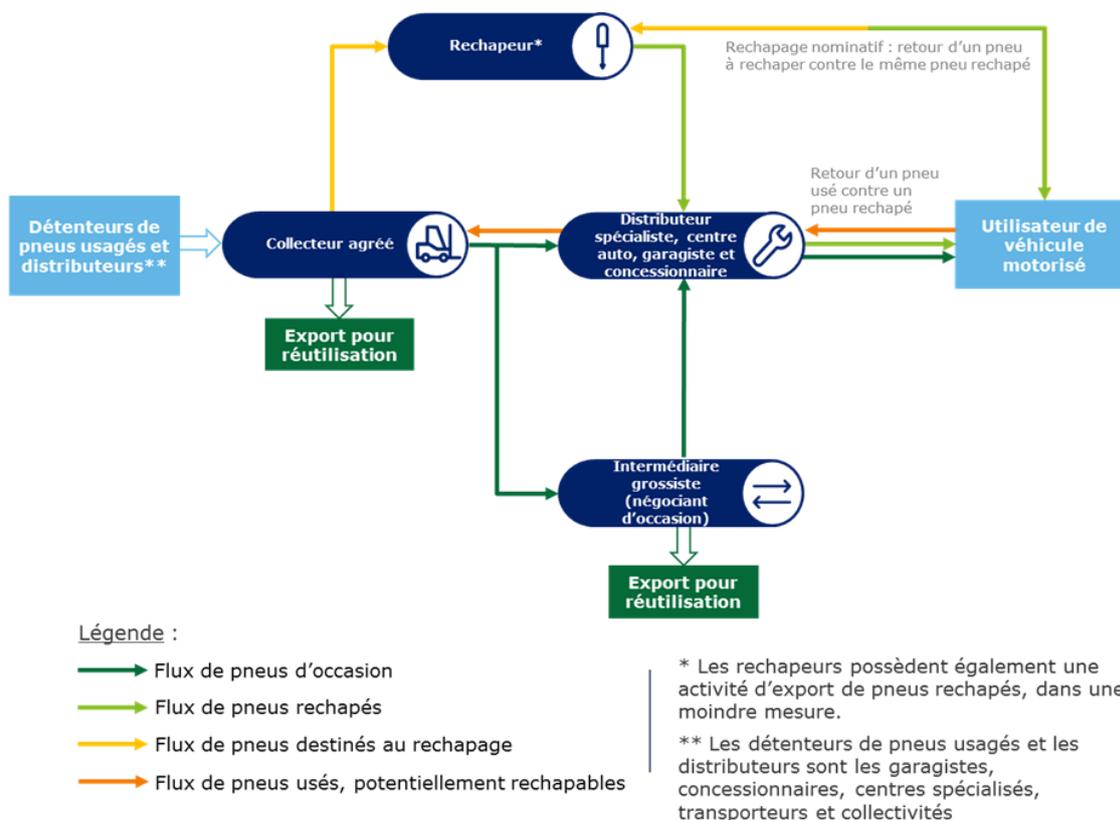


Figure 6 : Principaux flux de pneumatiques entre acteurs de la deuxième vie

¹⁷ Observatoire des Pneumatiques Usagés, ADEME, 2015



Le secteur du pneumatique est soumis à une filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) et donc à une réglementation bien précise définie à partir du Décret n° 2002-1563 du 24 décembre 2002, codifié aux articles R543-137 et suivants du Code de l'environnement. Ce texte oblige notamment les distributeurs et détenteurs de pneus usagés à les remettre à des collecteurs agréés par la préfecture : tous les flux de pneus usagés passent par le collecteur agréé qui décide, après tri, soit de la remise sur le marché du pneu (en occasion ou via la filière du rechapage) soit de l'élimination du pneu (valorisation matière ou énergétique).

III.2.4. La deuxième vie des produits et matériaux de construction

Le marché de la seconde vie dans le secteur du BTP est scindé en deux types d'activités, aux chaînes de valeur différentes : les produits et matériaux de bâtiment et les matériaux de travaux publics.

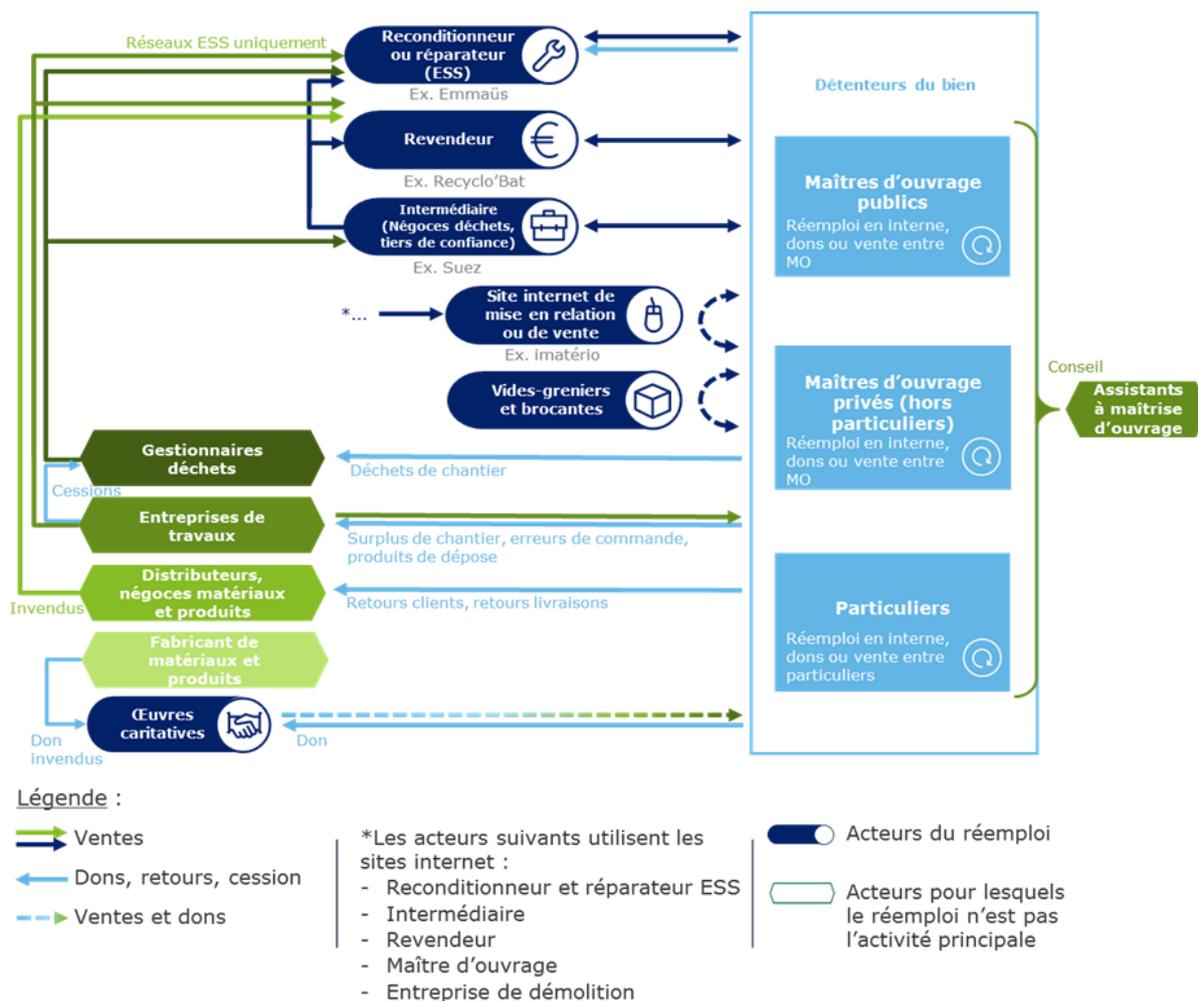


Figure 7 : Principaux flux de produits et matériaux de bâtiment entre acteurs de la deuxième vie
Les acteurs de la seconde vie des matériaux et produits de construction sont pour le secteur du bâtiment :

- Les maîtres d'ouvrage qui réemploient en interne les matériaux ou les cèdent (ventes, dons) à d'autres maîtres d'ouvrage ;
- des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire organisés en réseaux ou indépendants, ou encore les œuvres caritatives. Parmi eux, certains peuvent également accompagner les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre de ces produits (notamment dans le cadre de requalification d'habitat insalubre) ;
- des acteurs de l'économie conventionnelle :

- des revendeurs. Parfois cette activité peut être adossée à une entreprise de démolition ;
- des acteurs du numérique tels que les sites de mise en relation positionnés sur tous les types de biens ou spécifiques au secteur du BTP ;
- des acteurs de la gestion et du négoce de déchets du BTP ;
- des entreprises de travaux de construction ou de démolition ;
- des fabricants et distributeurs de matériaux et produits de construction qui peuvent céder (ventes ou dons) des invendus ou des retours de commandes.

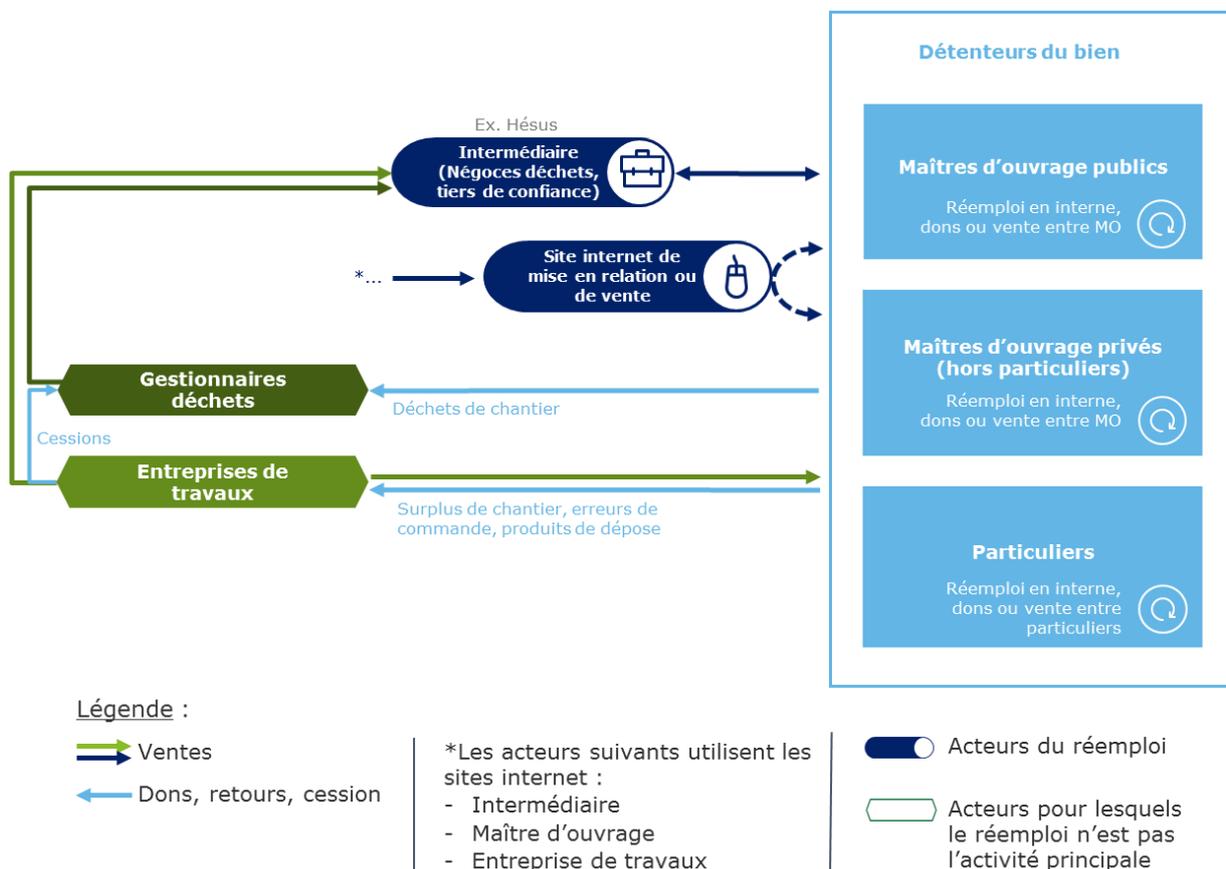


Figure 8 : Principaux flux de produits et matériaux de travaux publics entre acteurs de la deuxième vie

Pour le secteur des travaux publics, les acteurs sont :

- Les maîtres d'ouvrage qui réemploient en interne les matériaux/produits ou les cèdent (ventes, dons) à d'autres maîtres d'ouvrage ;
- Les entreprises de travaux qui peuvent notamment mettre en relation différents maîtres d'ouvrage pour lesquels elles opèrent ;
- Des acteurs du numérique dont les sites de mise en relation, spécifiques au secteur du BTP.

D'autres acteurs ne sont ni vendeurs, ni metteurs en relation mais ont un rôle à jouer sur la chaîne de la seconde vie des produits :

- Fédérations professionnelles, institutions et collectivités, associations : elles ont un rôle de sensibilisation au réemploi et à la réutilisation et ont l'opportunité de faire la promotion des offres existantes de réemploi et de réutilisation ;
- Syndicats et acteurs de la gestion des déchets : ils peuvent faciliter la seconde vie des produits par la mise à disposition de flux- à titre d'exemple, des zones de réemploi se déploient dans les déchèteries.



III.2.5. La deuxième vie des emballages

La typologie des emballages comprend une large variété de produits différents dont chacun possède une chaîne de valeur qui lui est propre, avec des acteurs généralement mono-flux. On peut séparer la typologie des emballages en deux grandes familles : **les emballages ménagers et les emballages industriels**.

Les emballages industriels qui ont été étudiés dans le cadre du panorama sont les conteneurs IBC (Industrial Bulk Containers) et les palettes. Les emballages ménagers et assimilés retenus sont les bouteilles en verre et les bouteilles de gaz.

Les emballages ménagers et assimilés sont consignés, c'est-à-dire qu'une somme est versée par l'acheteur pour l'emballage et lui est reversée lorsqu'il retourne l'emballage. Cette somme ne correspond pas nécessairement à la valeur vénale de l'emballage : la consigne consiste seulement à donner une valeur monétaire à un emballage afin d'en motiver le retour.

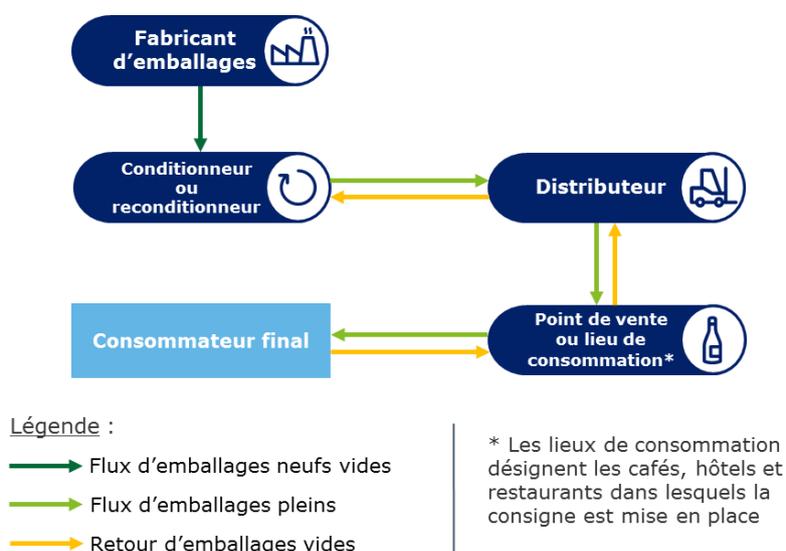


Figure 9 : Principaux flux d'emballages ménagers entre acteurs de la deuxième vie

Les emballages industriels sont très peu consignés, du fait de leur chaîne de valeur différente. En effet, l'acteur à qui le reconditionneur vend ses emballages n'est pas le même que celui chez qui il récupère les emballages vides : l'emballage passe de main en main selon les éventuelles transformations du produit qu'il transporte, du premier utilisateur qui achète l'emballage au dernier utilisateur qui n'en a plus l'utilité et le vend à un reconditionneur. Ainsi, le système en place pour motiver le retour des emballages pour reconditionnement est généralement un système de rachat comptoir, tandis que le reconditionneur procède bien à une vente de l'emballage au premier utilisateur. Les reconditionneurs d'emballages industriels proposent également à leurs clients la location et la gestion de parcs d'emballages. Ils peuvent intégrer à leurs activités la fabrication d'emballages neufs.

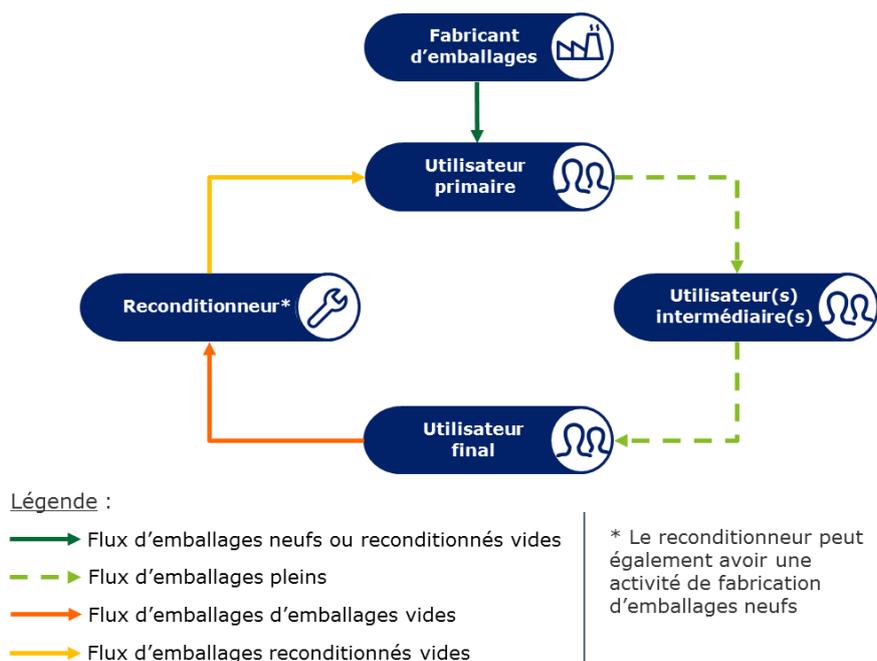


Figure 10 : Principaux flux d'emballages industriels entre acteurs de la deuxième vie

III.2.6. La deuxième vie des cartouches d'impression bureautique

La filière des cartouches d'impression bureautique est régie par un accord de convention de filière signé entre les différents intervenants de l'industrie de la cartouche d'impression et le ministère en charge de l'environnement, suite au Grenelle 2 de l'environnement.

En dehors de cet accord de filière, le secteur est structuré autour de deux groupes d'industriels :

- France Cartouche Réemploi qui fédère des acteurs de la collecte, du tri et du remanufacturing et qui a pour objectif de promouvoir les activités relatives à la deuxième vie des cartouches en France ;
- Conibi qui fédère les producteurs de cartouches neuves (l'aval de la filière), qui est financé par ceux-ci et est en charge du suivi de la collecte, du tri et du recyclage. A noter que cet acteur n'assure pas directement les étapes de collecte et de tri mais sous-traite ces activités à d'autres opérateurs.



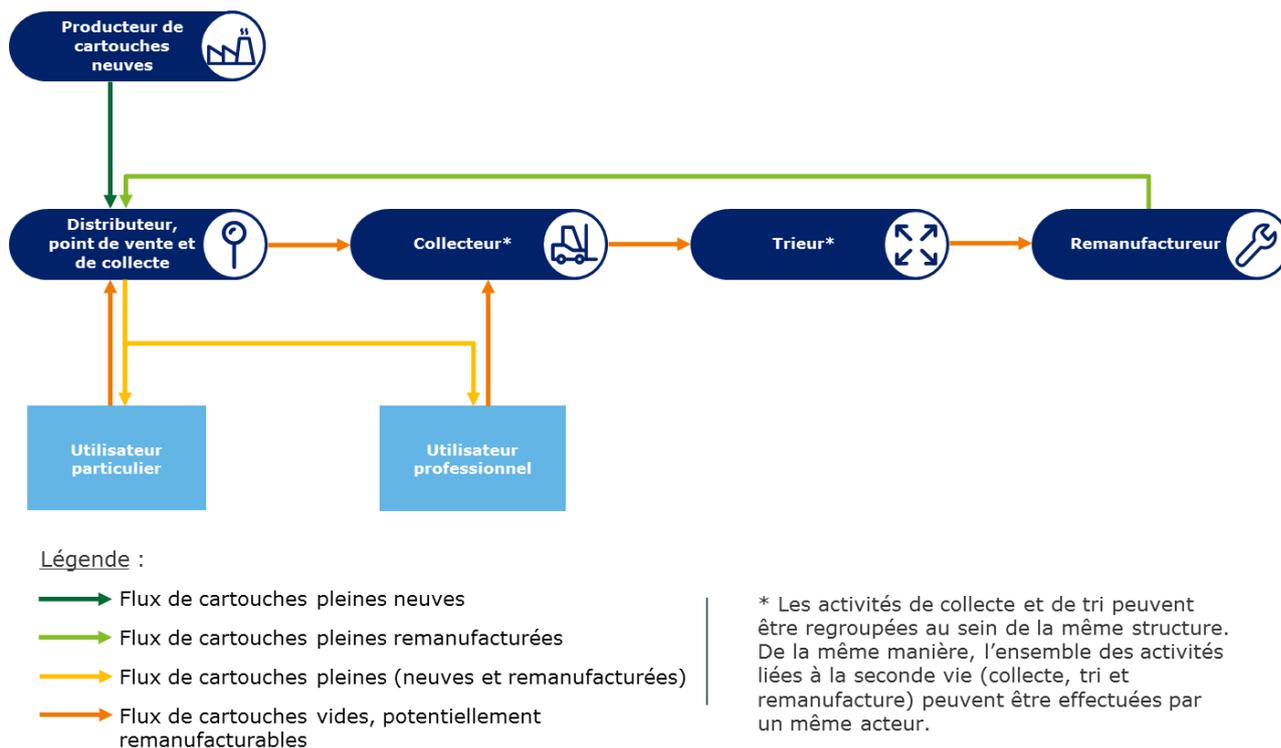


Figure 11 : Principaux flux de cartouches d'impression bureautique entre acteurs de la deuxième vie

On observe sur la Figure 11 que les flux de cartouches d'impression entre acteurs de la deuxième vie sont relativement simples et linéaires. En effet, l'ensemble des flux de cartouches vides usagés est centralisé au niveau du collecteur, après collecte directement auprès de l'utilisateur professionnel et des collectivités ou bien par ramassage au niveau des différents points de collecte.

A noter que les cartouches d'impression vont intégrer la filière REP des équipements électriques et électroniques à partir du 1^{er} janvier 2018. Cette intégration devrait contribuer au renforcement de la filière, d'une part pour le suivi des flux; d'autre part pour le rôle clé que l'éco-organisme pourra jouer dans la mise à disposition des flux susceptibles d'être réemployés ou réutilisés. Toutefois, si les cartouches sont classées dans la même sous-catégorie que les imprimantes, comme il en est question aujourd'hui, les éco-organismes risquent d'être faiblement incités à accroître les quantités de cartouches collectées puisque leurs objectifs de collecte sont fixés à la tonne.

IV. Dynamique sectorielle et impact du secteur sur la production de déchets

A des fins de simplification et compréhension, les années indiquées dans l'analyse et les schémas sont celles de la réalisation des éditions du panorama ; les données collectées pouvant concerner 2015 ou 2016 selon les acteurs et les secteurs.

IV.1. Dynamique générale et impact du secteur des biens ménagers

Environ 6 700 établissements ont réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 1,5 milliards d'euro lié au réemploi/réutilisation des biens ménagers en France. Ces structures emploient environ 34 000 ETP tandis que le nombre de bénévoles est estimé à environ 16 000 ETP.

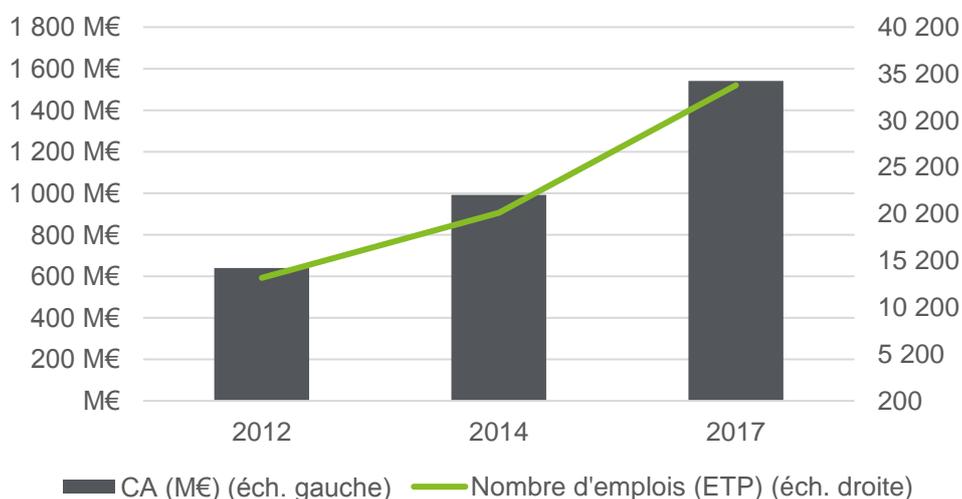


Figure 12 : Evolution du nombre d'emplois et du chiffre d'affaires liés au secteur de la deuxième vie des biens ménagers

Les évolutions globales du secteur de la deuxième vie des biens ménagers en termes de chiffre d'affaires, d'ETP, de biens collectés et de biens vendus sont présentés dans la Figure 12 et la Figure 13. A périmètre égal, l'ensemble des indicateurs sont à la hausse et le secteur bénéficie d'une bonne dynamique. A noter que le taux de réemploi global est en légère augmentation, à 38%, pour un total d'environ 1 million de tonnes de biens réemployés ou réutilisés en France en 2017 contre environ 780 000 tonnes en 2014.

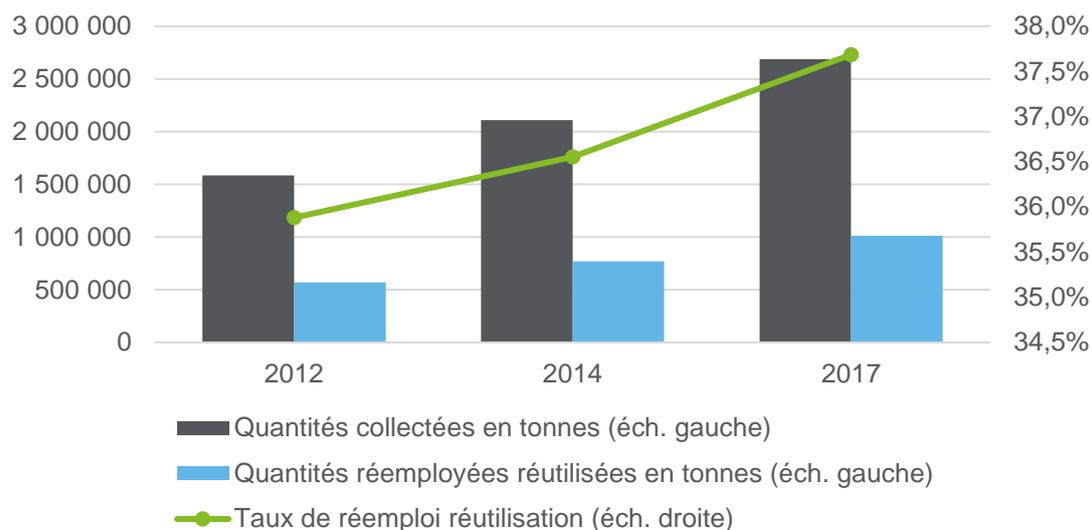


Figure 13 : Evolution des flux de biens ménagers dans le secteur de la deuxième vie

Le tableau 5 montre que l'ensemble des acteurs profitent de la dynamique du secteur. Les données du panorama 2010 ne sont pas retranscrites en raison de limites d'exhaustivité importantes ne permettant donc pas de les comparer avec les années suivantes.

Tableau 5 : Suivi des indicateurs des acteurs de la deuxième vie des biens ménagers

Type d'acteurs	CA au titre de la deuxième vie des produits (M€)			Ressources humaines (ETP) salariés / bénévoles			Volume de biens réemployés et réutilisés (milliers de tonnes)		
	2012	2014	2017	2012	2014	2017	2012	2014	2017
Acteurs de l'ESS et associations caritatives	246	289	371	11 065 / 4864	15 655 / 6 891	21 324 / 15 775	154	183	209
Sites internet	59	82	264	74	167	3 116	220	273	420
Intermédiaires et reconditionneurs	Nd*	Nd*	87	Nd*	Nd*	600	Nd*	Nd*	4
Dépôts-ventes, revendeurs et brocanteurs	354	643	819	2 225	5 947	8 938	193	318 ¹⁸	378

*Nd : Non défini

Néanmoins, cet important développement du secteur à tous les niveaux est à nuancer avec l'évolution de la méthodologie de collecte et traitement des données ainsi que leur périmètre : d'édition en édition, le panorama s'est enrichi, à la fois de nouveaux types de produits mais aussi de nouveaux acteurs.

¹⁸ Les manifestations physiques de type vides-greniers et bourses aux objets ne sont plus intégrées à la base de données contrairement à 2014, du fait de l'impossibilité d'estimer des données sectorielles suffisamment fiables. Ce chiffre référence 2014 de 318 kt est donc inférieur au chiffre de 480 kt indiqué dans le panorama 2014.



L'Economie Sociale et Solidaire, un acteur historique qui évolue en assumant sa vocation sociale

L'évolution du chiffre d'affaires entre 2014 et 2017 à périmètre constant est au global de +21 %, au même titre qu'entre 2010 et 2012, et qu'entre 2012 et 2014. La croissance de l'ESS est donc à peu près constante. Néanmoins, les effectifs totaux sont en stagnation : certains acteurs rencontrent des difficultés sur des filières bien particulières, à mettre en regard avec d'autres types d'acteurs dont le modèle est en expansion.

• A l'image des recycleries, les structures essaient et se développent

Les recycleries sont particulièrement portées par les politiques locales, notamment au sein de réseaux liés aux collectivités comme le CNLRQ¹⁹ ou le réseau Amorce. Profitant des actions territoriales menées en faveur de la prévention et de la valorisation des déchets (programme de prévention, territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, etc.), leur développement s'est amplifié grâce à la portée environnementale des activités de ces structures : à titre d'exemple, la taille du Réseau des Ressourceries a plus que doublé et le nombre d'ETP a triplé entre 2011 et 2015.

D'autre part, de nouveaux modèles se créent et s'installent durablement dans le paysage des acteurs de l'ESS : c'est le cas de l'Heureux Cyclage, réseau d'ateliers de réparation de vélo à vocation sociale. Son développement s'explique notamment par l'insertion de l'acteur sur un secteur d'activité où la concurrence est faible, sur le sujet fort et actuel qu'est celui des transports alternatifs à l'automobile.

• Les filières des EEE et du TLC en proie à des difficultés

Certains réseaux d'acteurs de l'ESS rencontrent des difficultés sur les filières des EEE et des TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison, Chaussures) pour obtenir des gisements de qualité et importants.

Sur la filière des EEE, les acteurs historiques se trouvent aujourd'hui confrontés à une concurrence accrue, principalement sur les produits informatiques et de télécommunication à forte valeur ajoutée.

La filière TLC rencontre des difficultés liées principalement aux flux d'approvisionnement : la mise en place de la filière REP du TLC a permis l'augmentation de la collecte, marquée par la baisse de la qualité du gisement collecté. Les acteurs sont donc contraints d'éliminer ces stocks de mauvaise qualité à leurs frais auprès d'unités de valorisation. La situation apparaît comme critique pour certains acteurs.

• L'économie sociale et solidaire endosse sa mission sociale

Par définition, les structures de l'ESS sont des acteurs dont la vocation première est la solidarité et l'utilité sociale. Ce principe s'observe dans les emplois engrangés par l'ESS, soit plus de 21 000 ETP.

Ainsi, l'ESS ne représente que 24 % du secteur en termes de chiffre d'affaires, alors qu'elle représente 63 % des emplois engrangés par les activités de la deuxième vie des biens ménagers : l'ESS endosse pleinement sa mission sociale et réussit à pérenniser son modèle dans un secteur en pleine évolution.

Les intermédiaires et reconditionneurs, des acteurs à forte valeur ajoutée économique

Acteurs de l'économie conventionnelle pour la plupart (certains acteurs de l'ESS exercent aussi cette activité de reconditionnement/réparation), les intermédiaires et reconditionneurs se différencient par une forte création de valeur économique et présentent un taux de réemploi particulièrement élevé (93 %).

La forte valeur ajoutée de ces acteurs s'explique par leur approvisionnement et le type de biens traités :

- Ils s'approvisionnent par achat de lots de biens. Leur expertise réside dans leur capacité à identifier et à capter des lots à fort potentiel de revente (après réparation et reconditionnement ou non), selon leur nature et leur origine.
- Les intermédiaires et reconditionneurs travaillent sur des EEE de forte valeur (ordinateurs, téléphonie mobile). Cela s'observe au niveau du flux de vente en euro par tonne dont la valeur est particulièrement importante (20 000 € par tonne réemployée ou réutilisée contre 2 à 5 000 € par tonne pour les autres types d'acteurs qui travaillent sur d'autres types de produits de la deuxième vie).

¹⁹ Comité National de Liaison des Régies de Quartier



Les dépôts-ventes, revendeurs et brocanteurs, vers un modèle unique en plein essor

Afin d'écartier les données peu fiables relatives à l'activité des indépendants, l'analyse des données de ces acteurs est limitée aux revendeurs et dépôts-ventes en réseau. En 2016, ce sont donc près de 420 millions d'euros de chiffre d'affaires qui ont été générés au titre du réemploi par les acteurs en réseau, pour 2 800 ETP et 260 000 tonnes de produits réemployés.

L'activité des revendeurs en réseau, en forte hausse, est orientée vers le high-tech : ils profitent du succès de la filière et se développent en proposant à leur clientèle une offre de service plus complète.

Au contraire, les dépôts-ventes en réseau voient leurs activités en forte baisse, du fait de la diminution de leur cœur de marché, à savoir le mobilier et la décoration d'occasion (prééminence du neuf à bas coût et évolution rapide des modes en défaveur de l'ancien). Les dépôts-ventes sont donc obligés de repenser leur modèle, en intégrant une plus grande part de neuf dans leur offre de vente, mais aussi en considérant l'achat cash dans leur modèle économique (ce qui rejoint l'activité de revendeur).

Les sites internet, des acteurs en restructuration qui continuent d'accroître leur part de marché

L'ensemble des indicateurs des sites internet sont en large hausse, générant les flux de vente les plus importants du secteur de la deuxième vie avec 420 000 tonnes de biens réemployés, pour seulement une vingtaine de structures référencées.

La participation des sites de petites annonces, principalement représentés par leboncoin, au secteur de la deuxième vie des produits est primordiale, avec plus de 100 millions de mises en vente pour environ 250 000 tonnes de biens vendus via leur plateforme en 2017 (contre 165 000 tonnes en 2014).

En plein essor, les places de marché spécialisées misent sur leur spécialisation et leur expertise : elles sont particulièrement développées sur les filières du TLC et des livres/CD/DVD, pour lesquelles elles représentent respectivement 67 % et 88 % des flux de vente totaux réalisés en ligne. Leur réussite s'explique par la qualité des biens présentés, du fait d'un fort écrémage lors de l'approvisionnement.

Les places de marché généralistes, telles qu'eBay et PriceMinister, voient également leurs indicateurs évoluer à la hausse. Néanmoins, les audiences internet des principales places de marché généralistes sont en légère baisse : cela s'explique par la montée en puissance de leurs propres applications sur téléphonie mobile (non comptabilisées dans les audiences) et la concurrence accrue des places de marché spécialisées.

Chaque acteur tente de capter une partie de la valeur de la filière des équipements électriques et électroniques, concurrentielle et sous tension

Les EEE sont des produits à fortes valeurs unitaires qui sont convoités par l'ensemble des acteurs du secteur car la demande en produits de seconde main y est la plus élevée, motivée par l'avantage économique de ces biens : l'écart de prix avec les produits neufs, en particulier sur le high-tech, étant bien plus important que dans les autres filières.

Sur ce segment, l'offre est avant tout limitée par la taille du gisement d'EEE potentiellement réemployables ou réutilisables, qui rend le marché ultra-concurrentiel compte-tenu de la multiplicité des acteurs qui s'en sont saisis. Il existe ainsi un « vrai boum » sur l'activité des mobiles.

IV.2. Dynamique générale et impact du secteur des nouvelles typologies de produits

Les nouvelles typologies de produit ne bénéficient pas du même recul que la filière des biens ménagers. Aussi seules les tendances identifiées auprès des parties prenantes du secteur permettent de donner un contexte aux chiffres obtenus.

Ainsi, au global, les nouvelles typologies de produits représentent un volume de biens réemployés/réutilisés de l'ordre de 55 millions de tonnes, chiffre qui est phagocyté par ceux relatifs au



BTP. Si l'on exclue les produits et matériaux issus du BTP, ce sont près de 3,3 millions de tonnes de biens qui ont connu une deuxième vie, soit bien plus que pour les biens ménagers.

Les filières de la deuxième vie des nouvelles typologies de produits représentent également 1,4 milliard d'euros de chiffre d'affaires pour 8 615 ETP ; chiffres probablement sous-estimés en raison de l'absence de données complètes pour ces secteurs.

Tableau 6 : Suivi des indicateurs des nouvelles typologies de produits

Type de biens		CA au titre de la	Nombre de	Biens réemployés
		deuxième vie des produits (M€)		
Données de l'année 2016				
Emballages	Palettes	415	2767	1 750 000
	Conteneurs IBC	40,2	288	24 180
	Bouteilles de gaz	Nd*	Nd*	708 840
	Emballages en verre	Nd*	Nd*	227 000
Cartouches d'impression		57	700	2 385
Pneumatiques	Occasion	Nd*	357	51 321
	Rechapage	269	1800	38 435
Pièces détachées	Occasion	280	Nd*	313 908
	Echange standard	343	2 703	192 029
Produits et matériaux de construction	Issus du bâtiment	Nd*	Nd*	4 600 600
	Issus des Travaux Publics	Nd*	Nd*	47 257 500

*Nd : Non défini

Les emballages industriels et ménagers, une question de coopération et de conception

La condition principale de fonctionnement d'une filière de la deuxième vie des emballages réside essentiellement dans la conception de l'emballage : il faut qu'il soit suffisamment robuste pour supporter plusieurs vies. La filière de la seconde vie tient ensuite à la bonne volonté de l'ensemble des acteurs de la filière et aux investissements consentis.

Ces conditions sont bien remplies pour les bouteilles de gaz, dont le taux de réemploi atteint 99,8 %.

Concernant les bouteilles de boisson en verre, le modèle qui prévaut est celui de la consigne en consommation hors domicile dans les CHR²⁰. La consigne dans le cadre de la consommation à domicile a du mal à subsister (prévalence du recyclage, généralisation du plastique). A noter qu'une étude portée par l'ADEME est en cours sur le suivi et l'évaluation d'expérimentations de systèmes de collecte des emballages ménagers de boissons pour réemploi et réutilisation.

Pour les emballages industriels, la standardisation des emballages ainsi que leur robustesse initiale sont nécessaires à l'existence d'un marché de la seconde vie. A noter que ce marché est très localisé du fait d'une zone de chalandise limitée (due aux frais logistiques inclus dans le modèle économique).

Les cartouches d'impression, une filière structurée en bonne voie

La filière des cartouches d'impression est particulièrement bien suivie, notamment depuis la signature par la plupart des acteurs d'un Accord Cadre en 2011. L'ensemble des déchets produits font l'objet d'un reporting : les quantités de cartouches reconditionnées sont suivies depuis 2013.

²⁰ Cafés, hôtels et restaurants



L'analyse de ces données montre une augmentation simultanée des quantités de cartouches collectées et reconditionnées, ce qui reflète la volonté des acteurs d'améliorer la collecte et la valorisation de leurs déchets. A noter que la collecte est plus efficace chez les professionnels que chez les particuliers, ce qui montre qu'un effort de sensibilisation des usagers est encore nécessaire.

Les pneumatiques : la filière du rechapage en difficulté

Les pneumatiques bénéficient également d'un très bon suivi, dans le cadre des obligations liées à la filière responsabilité élargie des producteurs. La filière est particulièrement bien structurée, avec des objectifs de collecte ambitieux proches des 95 % globalement atteints.

Le secteur de l'occasion se porte bien, avec néanmoins une part importante de pneumatiques destinés à l'export qu'il est difficile de chiffrer. A noter que le secteur souffre des activités illégales qui détournent une partie des pneus généralement de bonne qualité- afin de les exporter en dehors des frontières, et limitent ainsi le développement du secteur de l'occasion.

Le secteur du rechapage, lui, subit une baisse d'activité depuis plusieurs années, avec une diminution des volumes de pneus rechapés. Cette tendance s'explique majoritairement par la concurrence des pneus bas de gamme à très bas prix provenant du marché asiatique. Les acteurs du secteur espèrent néanmoins une relance, à la lumière des ventes favorables du premier trimestre 2017.

Les pièces détachées de véhicules motorisés, une filière mature

Les pièces détachées de véhicules motorisés font l'objet d'une filière de la deuxième vie en place depuis longtemps. Toutefois, les obligations de suivi liées à la filière de responsabilité élargie des producteurs de VHU ne bénéficient que dans une moindre mesure au suivi des flux de pièces de réemploi et réutilisation.

Le marché historique de l'échange standard se porte bien, du fait de la réactivité et de l'anticipation des acteurs : les rénovateurs élargissent leur marché (ouverture de nouvelles gammes, ouverture à l'international) afin de maintenir leur activité.

Le marché de l'occasion est plus faible en France mais devrait être dynamisé suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 d'un décret, dans le cadre de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, qui demande aux professionnels de la réparation de proposer le recours à certaines pièces de rechange issues de l'économie circulaire. Le secteur n'a pour l'instant pas ressenti les impacts de ce décret sur le marché.

Les matériaux issus du BTP

Le réemploi et la réutilisation des produits et matériaux de construction sont des pratiques courantes dans le secteur du BTP et notamment sur les chantiers de Travaux Publics puisque les matériaux s'y prêtent mieux et qu'il existe déjà des documents (normes, guides, etc.) permettant un encadrement technique des pratiques de réemploi et de réutilisation.

Dans le secteur du bâtiment, on note également des pratiques de réemploi par des particuliers, le flux de matériaux correspondant transitant principalement par l'intermédiaire de sites d'annonces en ligne comme leboncoin.

Bien qu'il existe quelques données pour la réutilisation hors site, aucune statistique n'est disponible pour les pratiques de réemploi sur site, qui représente pourtant des volumes très significatifs : la filière manque d'un suivi suffisant qui permettrait de suivre les flux de produits et matériaux réemployés sur site ou d'un chantier à un autre par la même entreprise de travaux. Le suivi est inexistant or les pratiques de réemploi font partie intégrante de l'activité d'une entreprise de travaux sur certaines typologies de matériaux et produits. Néanmoins, aujourd'hui de plus en plus d'acteurs commencent à développer les activités de réemploi et de réutilisation dans le secteur du bâtiment.

La réglementation est aussi favorable en imposant un diagnostic des déchets du BTP préalable à toute opération de démolition pour des bâtiments ayant une surface de plancher supérieure à 1000m². Source d'identification du potentiel de produits et matériaux réemployables ou réutilisables, les retours d'expérience montrent malheureusement que peu de diagnostic sont en réalité réalisés.



V. Freins et perspectives au développement des activités de réemploi et réutilisation

Les principaux freins et perspectives de développement des activités de la deuxième vie des produits issus des échanges avec les acteurs dans le cadre des entretiens menés et de l'analyse de l'équipe projet tout au long de l'étude sont résumés ici, ainsi que les éléments prospectifs de développement concernant certains acteurs et certaines typologies de produits.

Des filières REP qui pourraient davantage dynamiser le secteur de la deuxième vie des produits

- Faible priorisation de la deuxième vie par rapport à la valorisation matière ;
- Trop peu d'acteurs de la deuxième vie bénéficient des flux issus des filières REP (les bénéficiaires sont généralement les principaux réseaux) ;
- Des bonnes pratiques de réemploi et réutilisation existent (EEE, mobilier) et sont à développer, notamment au travers d'engagements tripartites entre les acteurs de la seconde vie et les distributeurs.

Une potentielle sortie du statut de déchet de produits réutilisés favorable au développement des activités de deuxième vie des produits

Le statut de déchet apportant des contraintes réglementaires ou logistiques pour certaines activités de la deuxième vie, la révision de ce statut pour certains produits pourrait favoriser leur deuxième vie.

Un système économique encore perfectible pour encourager la deuxième vie des produits

- Une concurrence accrue des produits neufs bas de gamme qui nuit au marché de l'occasion ;
- Une offre de service souvent trop faible par rapport à celle du marché du neuf, qui limite la confiance du consommateur sur la qualité des produits d'occasion.

L'ESS, un modèle économique à vocation sociale freiné par des facteurs structurels et récurrents

- Le prix et la disponibilité de locaux de taille suffisante sont les freins principaux au développement des activités des structures de l'ESS et à leur implantation stratégique au cœur de la demande (généralement plutôt dans les centres-villes) ;
- Certaines structures éprouvent des difficultés à trouver des techniciens formés capables de reconditionner ou réparer des produits de consommation courante ;
- La dépendance à un modèle d'emplois aidés limite le développement de certaines structures (plafonnement du nombre de CDDI par département).

Un potentiel de développement de la deuxième vie des produits inégal selon les nouvelles typologies

- Une progression du taux de réutilisation des cartouches bureautiques menacée par l'intégration en 2018 des cartouches d'impression dans la filière REP des DEEE ;
- Un potentiel de développement important sur la réutilisation des emballages ménagers, à travers la mise en avant de la consigne des contenants en verre, actuellement à l'étude ;
- La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, favorisant l'usage de pièces issues de l'économie circulaire, devrait permettre le développement des pratiques de réemploi et réutilisation des pièces détachées de véhicules motorisés ;
- De nombreux freins aux pratiques du réemploi et de la réutilisation des produits et matériaux de construction dans le bâtiment : problématiques d'assurabilité et sanitaires, manque d'outils de mise en relation des acteurs souhaitant mettre à disposition des matériaux et produits, manque général d'encadrement des pratiques.



VI. Recommandations

Les principales recommandations proposées sont issues des échanges avec les acteurs dans le cadre des entretiens menés et de l'analyse de l'équipe projet tout au long de l'étude.

Tableau 7 : Propositions de recommandations

Objectifs	Recommandations	Porteur principal / Porteur en appui
Prioriser le réemploi et la réutilisation par rapport au recyclage	Poursuivre la mise en place des zones de deuxième vie des produits dans les déchèteries (collectes préservantes).	Collectivités
	Fixer des objectifs de réutilisation aux éco-organismes , distincts des objectifs de recyclage et demandés par un grand nombre d'acteurs. Ces objectifs permettraient de consolider les pratiques actuelles et d'encourager le développement de partenariats avec des structures de la deuxième vie.	- L'État - <i>Représentants des collectivités (Amorce, CNR, etc.)</i> - <i>Associations</i>
	Développer les partenariats avec les acteurs de la deuxième vie pour leur destiner les flux collectés.	- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) - <i>Eco-organismes</i> - <i>Collectivités</i> - <i>Acteurs ESS de la 2nd vie</i>
	Sensibiliser au réemploi et réutilisation plutôt qu'au recyclage via des campagnes de communication. L'enjeu aujourd'hui est d'intégrer les étapes amont du cycle de vie dans la REP, dont le réemploi, ou autrement dit de faire évoluer la REP d'un simple outil de gestion des déchets à un vrai outil de transition vers l'économie circulaire.	- MTES - <i>Collectivités</i> - <i>Tout acteur de la 2nd vie</i> - <i>Représentants des collectivités</i> - <i>Associations</i>
Intégrer les acteurs de la 2^{ème} vie dans l'organisation des filières REP	Impliquer l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur, y compris les acteurs de la réutilisation, en amont dans les réflexions sur les objectifs de réutilisation au sein des filières REP.	- L'État (MTES) - <i>Eco-organismes</i> - <i>Fédérations sectorielles</i>
Faire face à la concurrence des produits neufs bas de gamme	Deux mesures, l'une financière et l'autre fiscale, pourraient encourager la pratique du réemploi et réutilisation, à savoir respectivement : 1°/ une modification de l'écotaxe reversée aux éco-organismes pour tout bien réemployé 2°/ un allègement de la TVA pour la vente de certains biens d'occasion (travaux d'approfondissement nécessaires avec les entités concernées pour évaluer le bien-fondé et la mise en œuvre possible).	- L'État - <i>Eco-organismes</i>
	Accompagner la digitalisation des structures physiques de la deuxième vie pour assurer la pérennité de leur activité et maintenir des flux de qualité, dans un contexte de fort développement du numérique.	- Les chambres consulaires (CCI, CMA) - <i>Start-up après appel d'offre</i>



Rassurer sur la qualité des produits d'occasion	Rassurer le grand public en proposant des services équivalents à ceux du neuf pour convaincre la clientèle d'opter pour le réemploi et la réutilisation (garantie, extension de garantie, SAV, etc.).	- Revendeurs de biens d'occasion - <i>Fabricants et constructeurs pour notices et pièces détachées</i>
	Développer des fiches produits ou procédures de traçabilité permettant d'assurer la qualité des produits d'occasion, en particulier sur le bâtiment et les pièces détachées de véhicules motorisés.	- MTES - Fédérations et organismes techniques (CSTB, CNPA, etc.) - <i>Fabricants et constructeurs</i> - <i>Représentants des MO et MOE</i> - <i>Représentants des assureurs</i>
	Sensibiliser le public aux bienfaits du réemploi (prioriser le réemploi et la réutilisation de produits de qualité plutôt que l'achat de produits neufs bas de gamme).	- L'État - Collectivités
	Privilégier le réemploi et la réutilisation à travers différents critères dans les appels d'offre publics.	- L'État - Collectivités
Améliorer la réparabilité des produits en amont et faciliter la réparation	Promouvoir et inciter les fabricants à l'écoconception des produits pour allonger leur durée de vie (réemploi et réparation facilités par la suite) et cadrer les actions de réparation (mise à disposition des notices techniques et des pièces détachées, affichage des conditions de réparabilité) en s'appuyant sur la loi de consommation dite « loi Hamon » (loi n° 2014-344 relative à la consommation modifiant l'article L. 111-3 du code de la consommation afin de renforcer l'obligation d'information du consommateur sur la durée de disponibilité des pièces détachées et orienter ainsi leurs achats vers des produits durables).	- L'État - Fédérations sectorielles - <i>Eco-organismes</i> - <i>Distributeurs</i>
Faciliter le développement et l'attractivité des structures physiques	Faciliter la mise à disposition de locaux pour les structures physiques de l'ESS.	Collectivités
Pérenniser les modèles économiques	Amener les structures ESS indépendantes vers un modèle de financement qui a fait ses preuves. Exemple de business model fructueux donné par un participant à l'atelier Réemploi aux assises de l'économie circulaire le 28 juin 2017, directeur d'une recyclerie : <ul style="list-style-type: none"> • Vente de produits récupérés = 60 % • Rémunéré par la collectivité pour éviter déchets = 20 % • Accompagnement de l'état pour l'insertion = 15 % (indépendant de l'acteur, relatif au montant des aides de l'Etat et notamment au nombre de contrats aidés) • Bénévolat = 5 % 	- L'État - Collectivités - Eco-organismes, Fabricants et Distributeurs pour mise à disposition des flux
Former à la remise en état de certains biens	Développer la formation adaptée au besoin des structures pour développer des emplois pérennes. Formations qualifiantes d'une durée inférieure à 6 mois avec 2 objectifs : former de nouveaux salariés désireux d'apprendre un nouveau métier dans le milieu de l'économie conventionnelle ; et réinsérer par le travail de façon pérenne des salariés en insertion (l'apprentissage de nouveaux métiers pouvant leur offrir des garanties pour trouver un emploi en CDD ou CDI). Une proposition de financement serait d'allouer une partie des éco-participations à la formation.	- Acteurs de la 2 nd vie des produits - Chambres consulaires - <i>Pôle Emploi</i> - <i>Eco-organismes</i>



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.

L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.





PANORAMA DE LA DEUXIÈME VIE DES PRODUITS EN FRANCE

RÉEMPLOI ET RÉUTILISATION

L'actualisation 2017 du panorama de la deuxième vie des produits en France montre l'évolution globale des pratiques et des acteurs engagés depuis l'édition 2010 et pousse l'analyse via l'observation d'indicateurs quantitatifs depuis les éditions 2012 ou 2014 selon la disponibilité des données.

Historiquement menées entre particuliers à travers les brocantes ou vides-greniers et développées par les réseaux de structures de l'économie sociale et solidaire notamment pour offrir des produits à bas coûts pour des personnes en situation de précarité, les activités de deuxième vie des produits connaissent d'importantes transformations. L'offre s'est ainsi fortement développée en ligne depuis 2010 et les réseaux de structures locales, à l'image des revendeurs, continuent d'améliorer leurs services.

Les activités de réemploi et de réutilisation se développent depuis le premier panorama de 2010 avec un impact croissant sur les quantités de produits réemployés ou réutilisés (environ 750 000 tonnes en 2014 vs 1 million de tonnes en 2017 pour les biens de consommation courante).

ADEME

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

www.ademe.fr